

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 h 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 h 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 h 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**BASSENS - Quartier Bousquet- Avenant de clôture à la convention pluri-
annuelle du projet de rénovation urbaine - Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1- Historique :

Sur le volet politique de la ville :

Par une délibération n°2005/0206 du conseil de communauté du 25 mars 2005, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est prononcée favorablement sur la signature d'une convention de renouvellement urbain intéressant le quartier Le Bousquet à Bassens.

Pour mémoire, il convient de rappeler que ce quartier est attenant au centre bourg de Bassens et se composait d'un ensemble homogène de bâtiments collectifs de 9 immeubles construits en 1966.

Le renouvellement urbain s'est inscrit dans la dynamique portée par le POS/PLU de l'aire métropolitaine bordelaise et du Plan des Déplacements Urbains et ce projet d'aménagement urbain a eu pour effet de remplir plusieurs objectifs :

- requalifier le territoire urbain
- renforcer l'attractivité et l'identité du quartier.

Sur le volet habitat :

Plusieurs actions ont été menées avec une reconstitution de l'offre sociale démolie sur site de 112 logements. En outre, des équipements publics (écoles, gymnase) et un remodelage de la trame des voiries a permis de faire de cet ensemble un morceau de ville cohérent et intégré à l'ensemble.

Sur la notion de coût initial d'opération :

Le coût de ce projet a été de l'ordre de 27.86 M € T.T.C. et le montant global de la participation financière de la Cub s'est élevé à 3.15 M € (hors subvention FEDER et ANRU), dont 1 907 201 € T.T.C. au titre des mesures d'accompagnement, la commune assurant un financement à hauteur de 10.05 M € (hors versement de subvention FEDER et ANRU) et l'OPAC est venu compléter ces divers financements pour un montant de 10.28 M €. Quant à l'ANRU, la participation financière était de l'ordre de 5,67 M €.

Par la suite, une seconde délibération n°2009/0348 du Conseil de communauté en date du 29 mai 2009, a avalisé la décision de l'Etat concernant l'éligibilité de cette opération dans le

cadre du « Plan de relance » économique ANRU afin d'anticiper et de faciliter sa réalisation à un moindre coût. Seule condition imposée par l'Etat : le démarrage des travaux avant le 31 décembre 2009.

De son côté, la commune de Bassens a inscrit cette opération dans le contrat de co-développement la concernant.

Au fil du temps, plusieurs avenants sont intervenus dont les objets sont précisés à l'article 3 de l'avenant de clôture ci-annexé.

2 - Objet de l'avenant de clôture (article 4) :

Il s'agit d'actualiser les points suivants :

- la mise en conformité de la convention initiale signée le 28 avril 2005 avec la convention validée par le Conseil d'administration de l'ANRU du 28 avril 2010,
- la mise en conformité avec des dispositions de nature financière et comptable,
- la prise en considération de l'abondement des aménagements sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Bassens,
- la modification du calendrier de réalisation des opérations et la fixation des dates de clôture de cette opération.

3 - une sortie de convention ponctuée par le lancement du Plan Stratégique Local :

Le site fait l'objet du Plan Stratégique Local lancé par la Cub afin de pouvoir évaluer le programme de rénovation urbaine et définir les orientations adéquates à la sortie de la convention. L'objectif étant de définir les outils et les mécanismes qui permettront de compléter éventuellement le projet et/ou de pérenniser les investissements consentis. Le quartier du Bousquet fait partie des 6 sites pilotes du PSL d'agglomération lancé à l'été 2013 qui permettront de préfigurer le devenir de la politique de la ville de la Cub.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations successives visées dans le corps de la présente délibération intéressant le Projet de Rénovation Urbaine sur le Quartier du Bousquet à Bassens,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il s'agit, aujourd'hui, de clôturer l'opération de rénovation urbaine intéressant le quartier le Bousquet à Bassens, opération financée par l'ANRU et qui a par ailleurs, fait l'objet de mesures d'accompagnement au titre de la politique de la ville et de l'habitat de la Communauté urbaine de Bordeaux.

DECIDE

Article unique :

D'autoriser la signature par M. Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'avenant de clôture à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine sur le quartier du Bousquet à Bassens.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 FÉVRIER 2014**

PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2014

M. JEAN TOUZEAU